



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mardi 16 décembre 2025 à 9h30, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.
Nombre de membres présents à la séance	09	
Nombre de membres représentés	03	
Nombre de membres non représentés	01	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S.
M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »
Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »
Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS REPRESENTEES :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »
M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ
Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

ABSENTS NON REPRESENTEES :

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Frédéric WEHRUNG

DELIBERATION N°6

BUDGET ANNEXE DES RESIDENCES AUTONOMIE
APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2025

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes Chers Collègues,

Le 9 avril 2025, nous avons voté le budget annexe 2025 des Résidences autonomie, pour un montant total en fonctionnement de 746 805,00 €.

Le budget annexe des Résidences Autonomie est équilibré grâce au versement d'une subvention en provenance du budget principal du CCAS.

Le rythme d'exécution des dépenses nécessite l'ajustement de crédits à hauteur de 9 000,00 € sur la ligne budgétaire consacrée à la refacturation par la Ville du paiement des loyers des résidents du foyer Jaurès, ainsi que l'ajout de 4 000,00 € pour faire face aux dépenses de petit entretien.

Ces augmentations sont compensées par la réduction de l'enveloppe consacrée aux dépenses d'énergie pour -2 000,00 € et par la baisse de l'enveloppe dédiée au paiement de la masse salariales pour -3 000,00 €.

L'équilibre de la décision modificative est obtenu par une augmentation du montant de la subvention versée par le budget principal du CCAS pour 8 000,00 €.

La décision modificative n°1 de l'exercice 2025 pour le budget « Résidences autonomie » peut se résumer comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Montant	Recettes de fonctionnement	Montant
Chapitre 011	-2 000,00 €	Chapitre 74	8 000,00 €
Chapitre 012	-3 000,00 €		
Chapitre 016	13 000,00 €		
Total	8 000,00 €	Total	8 000,00 €

Je vous propose donc d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe des résidences autonomie pour l'exercice 2025.

Principaux textes	<ul style="list-style-type: none">Nomenclature comptable M.22Articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT
Document de référence	<ul style="list-style-type: none">Décision modificative n°1 pour l'exercice 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré par :

Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Article unique : adopte la décision modificative n°1 du budget annexe des résidences autonomie du Centre Communal d'Action sociale de Joinville-le-Pont pour l'exercice 2025 ci-annexé, ainsi arrêté :

- en recettes : + 8 000,00 €

- en dépenses : + 8 000,00 €

M. Olivier DOSNE
Président du CCAS

Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée sous format électronique Fait à Joinville-le-Pont le le 22 DEC. 2025 télétransmis au contrôle de légalité le : 22 DEC. 2025

M. Frédéric WEHRUNG
Secrétaire de séance

